



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Consommation d'eau potable : un nouvel outil de suivi s'ajoute au site Internet de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vaudreuil-Dorion, le 25 mai 2022 – Un tout nouvel outil interactif vient d'être mis en ligne sur le site Web de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à même la page d'accueil, permettant d'observer la consommation d'eau potable des résidences desservies par le réseau d'aqueduc municipal sur une durée de 12 mois. Il s'ajoute au premier graphique, qui lui montre la consommation au cours des dernières 24 heures, et ce, dans l'objectif de conscientiser la population à l'importance de protéger l'eau et d'éviter de la gaspiller.

« Le gaspillage de l'eau potable est constaté partout au Québec. Toutes les villes travaillent à sensibiliser les gens à une consommation responsable à cette période-ci de l'année. C'est en toute transparence que nous avons voulu montrer les chiffres, qui parlent d'eux-mêmes. J'invite nos citoyens et citoyennes à visiter le site Web et à faire le constat de l'effet de l'arrosage des pelouses et du gaspillage de l'eau potable », a déclaré le maire Guy Pilon.

Ce nouveau graphique présente bien les sommets atteints en termes de consommation d'eau potable durant la saison estivale. À titre d'exemple, le 14 mai dernier, ce sont 20 962 m³ d'eau qui ont été distribués par l'usine de filtration. C'est près du double de la consommation en hiver. À noter que la pointe de consommation observée le 6 mars 2022 correspond à un important bris d'aqueduc dans le secteur Vaudreuil et dont la fuite avait rapidement été colmatée par les équipes du Service des travaux publics.

La Ville de Vaudreuil-Dorion multiplie ses efforts, année après année, pour sensibiliser les gens à une utilisation responsable de l'eau potable. Le conseil municipal a d'ailleurs adopté, le 16 mai dernier, un tout nouveau Règlement sur la protection de la ressource en eau, en vertu duquel, entre autres choses, les amendes en cas d'arrosage abusif sont doublées par rapport à l'ancien règlement, allant de 500 \$ à 1000 \$ pour un particulier et de 1000 \$ à 2000 \$ pour une entreprise.

L'arrosage des pelouses atteint jusqu'à 50 % de la consommation d'eau potable résidentielle partout au Québec.